

# **Collectif des Locataires découpés**

**Communiqué de Presse du 20 septembre 2005**

**Crise du logement : les locataires découpés, solidaires des mal logés,  
demandent la mobilisation d'urgence des logements vacants « découpés »  
et le vote d'une loi contre la spéculation immobilière.**

Les locataires découpés expriment leur solidarité à l'égard des familles mal logées dans des logements insalubres. Ils partagent la douleur des familles victimes des tragiques incendies de cet été.

La crise endémique du logement en France est actuellement aggravée par la folie spéculative dans l'immobilier. La pénurie de logements sociaux provoque des tragédies humaines, tandis que les ventes à la découpe menacent d'éviction des milliers de locataires.

Ces événements sont les deux facettes d'une même crise du logement qui frappe toutes les catégories sociales : le **développement de la spéculation et la flambée des prix de l'immobilier ont en effet précarisé tous les locataires et fragilisé toute la chaîne du logement.**

**C'est pourquoi les locataires doivent s'organiser et résister ensemble.**

Ils l'ont déjà fait : comme dans l'immeuble découpé du 42, rue de Chaligny (Paris XII<sup>ème</sup>) - dont les locataires ont accueilli des sans-logis dans des logements vacants - ou comme dans la coordination « mal-logés-découpés » du III<sup>ème</sup> arrondissement.

Le Collectif des locataires découpés rappelle aux Pouvoirs Publics que les opérations spéculatives de ventes à la découpe génèrent un nombre important de logements vacants. Ces logements doivent être réquisitionnés pour apporter une réponse à l'urgence de la crise du logement qui sévit particulièrement à Paris.

**Le Collectif des locataires découpés interpelle ainsi le Gouvernement pour qu'il mette ces logements à la disposition des familles mal-logées et en situation de danger, en tout premier lieu celles qui ont été les victimes des récentes tragédies à Paris.**

Mais, au-delà de cette mesure d'urgence et de solidarité nationale, il faut doter sans tarder notre pays d'un système efficace de lutte contre la spéculation immobilière, afin que les responsables locaux (maires et préfets) puissent réguler les opérations de déstabilisation du parc locatif et mener une véritable politique de logement social.

L'interdiction des congés-ventes pour motif de spéculation - qui est réclamée par les locataires et toujours refusée par le Gouvernement - doit donc être complétée par « *un permis de diviser* », afin d'affecter au développement du parc social une partie des dizaine de milliers de logements libérés par « *les découpeurs* » dans les centres villes.

Cette mesure est seule à même de contrecarrer les deux scandales actuels de la crise du logement : la spéculation immobilière et la pénurie inadmissible de logements sociaux.

A quelques semaines de l'examen **au Sénat, le 13 octobre prochain de la loi de protection des locataires découpés**, le Collectif - auditionné par le rapporteur - a tenu à exprimer son insatisfaction devant le contenu actuel de la proposition. Il a fermement rappelé la **nécessité d'un encadrement** des procédures de découpe en particulier en faveur des milliers de locataires qui ne peuvent pas acheter et l'application de la loi aux procédures en cours.

Le Gouvernement et le Parlement ont aujourd'hui la responsabilité de voter une vraie loi anti-spéculation, mettant un coup d'arrêt aux ventes à la découpe et permettant de juguler la grave crise du logement actuelle. Ils ne peuvent se rendre complice d'opérations de déstabilisation de la mixité sociale en France.

**[Contacts presse :](#)**

Marc-Antoine LORNE : 06 86 27 86 24

Denis GETTLIFFE : 06 14 38 24 27

Frédérique ROUSSEAU : 06 08 96 62 22

**<http://www.locatairesdecoupes.net/>**